



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE MERCREDI, LE 21 SEPTEMBRE 2016 AU BUREAU DE LA RÉGIE SISE AU 688, CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL, À RIVIÈRE-ROUGE.

PRÉSENCES :

M. Gilbert Brassard	Labelle, La Conception
Mme Déborah Bélanger	Rivière-Rouge
Mme Francine A. Bélisle	Lac Saguay
Mme Guylaine Berlinguette	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Gilles Boucher	Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson Estérel
M. Clément Cardin	Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs
M. Serge Chénier	Val-Morin, Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts
M. Jean-François Delisle	Val-des-Lacs, Lantier, Ivry-sur-le-Lac
M. Jacques Gariépy	Saint-Sauveur, Lac-des-Seize-Îles, Saint-Adolphe d'Howard
M. Gaétan Lacelle, substitut	Nominuingue
M. Jean-Pierre Monette	Amherst, La Minerve
M. Jean-Louis Ouellette	L'Ascension
M. Ronald Provost	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
M. Yvan Raymond, substitut	La Macaza
Mme Danielle St-Laurent	Lac Supérieur, Sainte-Lucie des Laurentides
M. Timothy Watchorn	Morin Heights, Wentworth Nord

ABSENCE :

M. Luc Brisebois Lac Tremblant-Nord, Barkmere, Mont-Tremblant

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30, le président, M. Gilbert Brassard, souhaite la bienvenue à tous les membres .

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS VERBAUX**
 - 3.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2016**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. **PGMR conjoint 2016-2020**
 - 5.1.1. Suivi
 - 5.1.2. Déchets non conformes
 - 5.2. **Matières organiques**
 - 5.2.1. Site de compostage à la Régie
 - 5.2.1.1. Engagement final des villes et municipalités participantes
 - 5.2.1.2. Entente
 - 5.3. **Projet collecte de carton pour les ICI**
 - 5.3.1. Signature de l'entente
6. **GESTION DES RESSOURCES**
 - 6.1. **Gestion des ressources financières**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 6.1.1. Présentation des états financiers au 31 août 2016
- 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier
 - 6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental.
- 6.1.3. Octroi des appels d'offres
- 6.1.4. Demande d'aller en appel d'offres
 - 6.1.4.1. Achat de carburant
 - 6.1.4.2. Analyse des piézomètres et puits des citoyens
 - 6.1.4.3. Transport des matelas
 - 6.1.4.4. Transport des matières recyclables à Tricentris
- 6.1.5. Distribution des royautés - Crédits de biogaz 2015 - LES
- 6.1.6. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2017
7. **OPÉRATION**
 - 7.1. **Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération;**
 - 7.2. **Étude de modélisation de la dispersion atmosphérique des odeurs, LET et futur site de compostage.**
8. **ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. **Compte-rendu du comité vigilance, 9 juin 2016**
9. **COMMUNICATION**
 - 9.1. **Dépôt des capsules d'information**
10. **INFORMATION**
 - 10.1. **Résumé des présentations lors de la démarche d'acceptabilité sociale**
11. **VARIA**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Mme Déborah Bélanger, appuyée par M. Jean-Pierre Monette, il est résolu :

R.3425
16.09.21

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en retirant le point 5.2.1.1.
Engagement des villes et municipalités participantes et en ajoutant le point 10.2
Rencontre le 17 novembre 2016..

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2016

Sur une proposition de Mme Guylaine Berlinguette, appuyée par M. Jean-Louis Ouellette, il est résolu :

R.3426
16.09.21

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCES

- 4.1. MRC des Pays-d'en-Haut (Règlement édictant le PGMR)
- 4.2. MRC des Laurentides (Règlement édictant le PGMR)
- 4.3. MRC d'Antoine-Labelle (Règlement édictant le PGMR)
- 4.4. MDDELCC (projet PGMR conjoint, avis de conformité)
- 4.5. Rivière-Rouge (signature de l'entente collecte de carton)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. Suivi PGMR conjoint 2016-2020

5.1.1. Suivi

Suite à l'adoption des règlements édictant le PGMR par les trois MRC, le plan de gestion des matières résiduelles conjoint a été envoyé au ministre pour adoption. Après le délai de 120 jours demandés par le ministre pour analyse, le PGMR entrera en vigueur, à moins d'un avis de refus, et ensuite publication du PGMR sur le site internet de RECYC-QUÉBEC.

5.1.2. Déchets non conformes

Dépôt du bulletin mensuel des déchets non conformes reçus à l'intérieur de la collecte municipale.

5.2. Matières organiques

5.2.1. Site de compostage à la RIDR

5.2.1.1. Engagement final des villes et municipalités participantes

Point retiré

5.2.1.2. Entente

CONSIDÉRANT QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit le bannissement de la matière organique des lieux d'élimination;

CONSIDÉRANT QUE les Villes et Municipalités se sont engagées, par la signature d'une charte, à réduire la quantité de déchets actuellement enfouis;

CONSIDÉRANT QUE les Villes et Municipalités désirent offrir à l'ensemble de sa population des services de récupération des matières organiques afin de les détourner de l'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, il est possible de conclure des ententes intermunicipales aux fins de leur compétence, entre les villes et municipalités, quelle que soit la loi qui les régit;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions des articles 621 et suivants du Code municipal du Québec et des articles 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes, il est possible de conclure des ententes entre villes, municipalités et régies, quelle que soit la loi qui les régit;

CONSIDÉRANT QUE les Villes et Municipalités vont adopter avant le 31 octobre 2016 une résolution municipale affirmant leur participation pour acheminer les matières organiques de leur territoire au site de compostage de la RIDR.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- CONSIDÉRANT QUE** la Régie a adopté une résolution sur le principe de répartition des revenus de la subvention, des coûts de démarrage, d'immobilisation et d'opération le 20 juillet 2016, portant le numéro R. 3416.16.07.20.
- CONSIDÉRANT QU'** il est opportun de définir, avec la RIDR ainsi qu'avec les Villes et Municipalités, les responsabilités de chacun dans le cadre des opérations du site de compostage de la RIDR;
- CONSIDÉRANT QUE** cette entente est conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation afin que la RIDR puisse construire et exploiter selon les lois et règlements en vigueur les infrastructures sur le site de la RIDR ;
- CONSIDÉRANT QUE** les parties s'entendent sur le cadre présenté relativement aux rôles et responsabilités de chacun;

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Monette, appuyée par M. Jacques Gariépy, il est résolu :

R.3427
16.09.21

Que la RIDR demande à la MRC, aux municipalités et aux villes désirant faire partie de l'entente d'approuver et d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du site de compostage des matières organiques de la RIDR avant le 31 octobre prochain;

D'autoriser M. Gilbert Brassard, président de la Régie et M. Marc Forget, directeur général à signer l'entente qui a pour objet de définir les modalités d'utilisation du site de compostage dans un bâtiment fermé à pression négative ainsi que le mode de répartition des coûts et revenus pour les villes et municipalités participantes.

À cette fin, la RIDR offre aux municipalités et villes participantes les services de réception, de conditionnement, de traitement des matières organiques ainsi que le tamisage du compost et l'entretien des lieux.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3. Projet collecte de carton pour les ICI

5.3.1. Signature de l'entente

Sur une proposition de Mme Francine Bélisle, appuyée par M. Timothy Watchorn, il est résolu :

R.3428
16.09.21

De mandater M. Marc Forget, directeur général, pour signer l'entente tripartite entre la RIDR, la Ville de Rivière-Rouge et l'Action Bénévole de la Rouge, dont le projet consiste en la cueillette personnalisée des boîtes de carton et d'appareils informatiques et électroniques dans des commerces spécifiques de Rivière-Rouge le mercredi de chaque semaine et transporter à la RIDR pour leur conditionnement et disposition. Les coûts de cette activité seront facturés annuellement à la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

R.3429
16.09.21

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Gestion des ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers au 31 août 2016

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 31 août 2016.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Ronald Provost, appuyée par M. Jean-Louis Ouellette, il est résolu :

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 20 juillet au 13 septembre 2016:

- Des chèques numéro 11621 à 11762 pour un montant total de 530 683,40\$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 170 665,10\$;
- Les salaires pour les périodes de 29 à 37 du 11 juillet au 10 septembre 2016, totalisant la somme de 79 577,42\$.

Le tout totalisant la somme globale de 781 242,52\$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.



Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental

- Chèque # 11627 – EnviroServices, Démarche d'acceptabilité sociale (présentation d'un expert Évolution de la qualité de l'eau souterraine), pour la somme de 2 529,45\$;
- Chèque # 11633 – WSP Canada Inc., Échantillonnage des émissions de méthane – LET, pour la somme de 1 539,18\$;
- Chèque # 11642 – Odotech, Étude sur la dispersion des odeurs du LET et échantillonnage des émissions de méthane - LES, pour la somme de 13 005,06\$;
- Chèque # 11658 – Bureau de normalisation du Québec, Rapport de vérification, crédits compensatoires – LET, pour la somme de 6 461,60\$;
- Chèque # 11666 – Services environnementaux Faucons, Achat de cartouches pour le pistolet effaroucheur, pour la somme de 1 560,44\$;
- Chèque # 11674 – Odotech, Démarche d'acceptabilité sociale (présentation d'un expert, étude de la dispersion des odeurs, pour la somme de 1 092,26\$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- Chèque # 11729 – WSP, Démarche d'acceptabilité sociale (résumés, Aménagement d'un LET et suivi environnemental des eaux, pour la somme de 1 150,36\$;
- Chèque # 11735 – Odotech, 2^e échantillonnage bassin d'accumulation, pour la somme de 1 017,53\$;

Sur une proposition de M. Timothy Watchorn, appuyée par M. Gilles Boucher, il est résolu :

R.3430
16.09.21

D'accepter le registre des dépenses payées à même le fonds environnemental pour la période 20 juillet au 13 septembre 2016, pour la somme de 28 355,88\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3. Octroi des appels d'offres

Aucune demande.

6.1.4. Demande d'aller en appel d'offres

6.1.4.1. Achat de carburant

Sur une proposition de M. Serge Chénier, appuyée par Mme Déborah Bélanger, il est résolu :

R.3431
16.09.21

D'aller en appel d'offres pour la fourniture de carburant pour la saison 2017, incluant deux années d'option, soit 2018-2019.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.2. Analyse des piézomètres et puits des citoyens

Sur une proposition de Mme Déborah Bélanger, appuyée par M. Ronald Provost, il est résolu :

R.3432
16.09.21

D'aller en appel d'offres pour effectuer les analyses des piézomètres et puits des citoyens, ainsi que les rapports pour la saison 2017, incluant deux années d'option, soit 2018-2019.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.3. Transport des matelas

Sur une proposition de M. Jean-Louis Ouellette, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

R.3433
16.09.21

D'aller en appel d'offres pour le transport des matelas pour la saison 2017, incluant deux années d'option, soit 2018-2019.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.4. Transport des matières recyclables à Tricentris

Sur une proposition de Mme Déborah Bélanger, appuyée par M. Jean-François Delisle, il est résolu :

R.3434
16.09.21

D'aller en appel d'offres pour le transport des matières recyclables à Tricentris pour la saison 2017, incluant deux années d'option, soit 2018-2019.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

R.3435
16.09.21

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

6.1.5. Distribution des royautés - Crédits de biogaz 2015 – LES

Sur une proposition de M. Ronald Provost, appuyée par M. Gilles Boucher, il est résolu :

Que les royautés – Crédits biogaz pour l'année 2015 - LES, au montant de 53 046,91\$\$, soient versées aux municipalités utilisatrices du lieu d'enfouissement sanitaire (LES).

Arundel	554,51 \$
Brébeuf	725,04 \$
Huberdeau	714,93 \$
Labelle	5 958,56 \$
La Conception	3 494,95 \$
Lac Supérieur	2 004,59 \$
La Minerve	1 526,11 \$
Sainte-Agathe-des-Monts	6 120,24 \$
Saint-Faustin/Lac Carré	2 814,25 \$
Ste-Lucie	499,19 \$
Mont-Tremblant	6 094,60 \$
Val-David	3 386,58 \$
Val-des-Lacs	1 179,76 \$
L'Ascension	425,93 \$
La Macaza	3 175,38 \$
Lac Nominique	6 127,06 \$
Lac Sagouay	450,68 \$
Rivière-Rouge	7 794,52 \$



No de résolution
ou annotation

R.3436
16.09.21

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

6.1.6. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2017

Suite à la présentation des prévisions budgétaires 2017

Sur une proposition de M. Serge Chénier, appuyée par M. Jacques Gariépy, il est résolu :

D'adopter les prévisions budgétaires, telles que présentées, pour l'année 2017 pour un montant total de 4 891 795\$ répartie selon le tableau suivant :

DÉPENSES	2017
Salaires administratifs - salaires élus - frais de vérification	413 700,00 \$
Salaires d'opérations	578 400,00 \$
Dépenses d'opération	2 686 374,00 \$
Dépense projets	109 400,00 \$
Financement et immobilisations	1 103 921,00 \$
GRAND TOTAL DÉPENSES	4 891 795,00 \$

REVENUS	2017
QUOTE-PART DES MEMBRES	
Enfouissement	2 469 612,63 \$
Compensation Ville de Rivière-Rouge	64 400,00 \$
Redevances d'élimination exigibles	690 060,00 \$
Municipalités utilisatrices centre de transbordement - matières recyclables	127 806,97 \$
Municipalités utilisatrices centre de transbordement - site de compostage	4 525,40 \$
Disposition matériaux de construction (Municipalités utilisatrices)	80 000,00 \$
Disposition résidus domestiques dangereux (MRC des Laurentides et la Rouge)	115 000,00 \$
Disposition matelas (Municipalités utilisatrices)	105 000,00 \$
DIVERS	
Citoyens, commercial et vente de métal	250 000,00 \$
Revenus d'intérêts et revenus divers	50 000,00 \$
Autres revenus (bois, TIC, remb. Assurance, taxes sur carburant)	30 000,00 \$
PROJETS	
Projets Matières organiques (secteurs ciblés)	70 100,00 \$
Projets matières organiques (Municipalités utilisatrices)	16 800,00 \$
Projets PGMR (Sommes prises à même le surplus réservé)	22 500,00 \$
ÉCOCENTRES MRC DES LAURENTIDES	
Écocentres	702 990,00 \$
Revenu Écocentres régionaux	93 000,00 \$
GRAND TOTAL REVENU	4 891 795,00 \$

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération;

Aucun suivi

7.2. Étude de modélisation de la dispersion atmosphérique des odeurs, LET et futur site de compostage

Dépôt de l'étude

8. ENVIRONNEMENT

9. COMMUNICATION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

9.1. Dépôt des capsules d'information.

- Capsule d'août : Vrai ou faux : les écocentres redonnent une deuxième vie aux matières récupérées ?
- Capsule de septembre : La digestion anaérobique des matières organiques produit du biogaz

10. INFORMATION

10.1. Résumé des présentations lors de la démarche d'acceptabilité sociale

Dépôt des 7 résumés :

- Description du concept du futur site de compostage
- Étude de modélisation de l'impact odeur LET et du futur site de compostage de la RIDR
- Étude de modélisation de l'impact odeur du futur site de compostage de la RIDR
- Aménagement d'un LET – Concept d'étanchéité
- Évolution de la qualité de l'eau souterraine
- Suivi environnemental des eaux
- Gestion des biogaz

10.2. Rencontre du 17 novembre 2016

Les élus et le personnel des municipalités membres sont invités à une rencontre d'information et d'échange sur la collecte des matières organiques, au Comfort Inn, 860 rue Lalonde, Mont-Tremblant, de 13 h 00 à 16 h 00, le 17 novembre 2016.

Cette rencontre s'adresse autant aux municipalités qui ont déjà commencé ou celles qui prévoient son implantation à court ou moyen terme.

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Pierre Monette propose la levée de la séance à 19h55.

R.3437
16.09.21

ADOPTÉE à l'unanimité


Gilbert Brassard
Président


Marc Forget
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

(A large diagonal blue line is drawn across the page, likely indicating a redaction or a placeholder for content.)